



Sorges et Ligeux en Périgord, le 1er avril 2025

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD
commune du Grand Périgueux

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie de Sorges, sous la présidence de Monsieur Éric SEGUY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2025

Présent(e)s : M. Éric SEGUY, Mme Roselyne AUBISSE-MICHAUD, M. Jean KROTOFF, Mme Françoise BETOUILLE, M. Norbert HIERAMENTE, Mme Marie-Claude GRANDJEAN, M. Nicolas HERPIN, M. Jean-Emile MOREAU, M. Jean-Jacques RATIER, Mme Bernadette REYSZ, Mme Patricia PERRIN, Mme Isabelle GRAND, M. Philippe d'AGIER de RUFOSSE, Mme Sandrine MILLET, Mme Marianne MAUREAU, Mme Vanessa PETIT.

Représenté(s) :

M. Jean du BOIS de GAUDUSSON par Mme Roselyne AUBISSE-MICHAUD.

Absent(e)s : Mme Myriam LENGLEN, Mme Bouchra ABDENNOURI, M. Stéphane PAGNOUX, M. Matthieu BERTRAND.

Secrétaire de séance : Mme Roselyne AUBISSE-MICHAUD

Le quorum est atteint. Nombre de membres du conseil :	
En exercice : 21	Présents : 16
Votants : 16	Pouvoir : 1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 JANVIER 2025

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025.
Approuvée à l'unanimité.

OBJET : VENTE DE LA PHARMACIE SISE 109 BOULEVARD DES SAVEURS

Le Maire présente au conseil municipal l'offre d'achat pour le bâtiment de la pharmacie située 109 boulevard des Saveurs, dans la zone d'activité du Diamant Noir

M Jean-Charles GORSE, pharmacien, actuellement locataire de la pharmacie selon un bail commercial conclu le 31 janvier 2022, propose d'acheter le bâtiment pour un montant de 181 900 €.

Les aménagements intérieurs de l'officine ont été financés par M GORSE.

Pour cette transaction, le notaire mandaté est Maître Bastien BERNARDEAU.

Mairie

Square ROGER FRANÇOIS - Sorges
24420 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD
Tél : 05.53.35.68.00

Mairie annexe de Ligeux

133, avenue SIMONE VEIL - Ligeux
24460 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD
Tél : 05.53.05.03.05



e-mail : sorgesetligeux@orange.fr - www.sorges.perigord.com - Facebook - PanneauPocket

Après avoir entendu l'exposé du Maire ci-dessus, le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte par 15 voix pour et une abstention de vendre la pharmacie à M. GORSE dans les conditions précitées.

OBJET : REVISION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Ce point a fait l'objet un arrêté du Maire et non d'une délibération.

OBJET : DÉTERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L522-27 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 07/02/2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 31 janvier 2025 ;

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)
Adjoint Territorial	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Approuvée à l'unanimité.

OBJET : SUPPRESSION DE POSTES

Vu les trois avis favorables du Comité Social Territorial en date du 31/01/2025 ;

Le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer les trois emplois suivants :

- **Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, Secrétaire Générale de Mairie (35 h 00)**
Au motif : Poste vacant suite à départ à la retraite.
- **Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (35 h 00)**
Au motif : Poste vacant.
- **Adjoint Technique Territorial (35 h 00)**
Au motif : Poste vacant.

Approuvée à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL : Modification du tableau des emplois

Vu les trois avis favorables du Comité Social Territorial en date du 31/01/2025 relatifs à la suppression de trois emplois ;

Vu la délibération en date du 24 février 2025 relative à la suppression de trois emplois ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade (sans examen) au cours de l'année 2025 et qu'il convient d'ouvrir ce grade au tableau des emplois.

Considérant qu'un agent pourrait bénéficier d'un avancement de grade (promotion interne) et qu'il convient d'ouvrir ce grade au tableau des emplois.

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2025 pour intégrer les deux nouveaux grades.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadre ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de services
FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 h 00
- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 h 00
- Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 h 00
- Adjoint administratif territorial	C	2	35 h 00
FILIERE TECHNIQUE			
- Technicien territorial	B	1	35 h 00
- Agent de maîtrise principal	C	2	35 h 00
- Agent de maîtrise	C	1	35 h 00
- Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	4	35 h 00
- Adjoint technique territorial	C	1	35 h 00
- Adjoint technique territorial	C	1	34 h 00
- Adjoint technique territorial	C	1	28 h 00
FILIERE ANIMATION			
- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 h 00
- Adjoint d'animation territorial	C	1	33 h 04

Approuvée à l'unanimité.

OBJET : Mise en paiement d'une subvention dans le cadre du programme AMELIA 2

Pour ce point de l'ordre du jour, la parole est donnée à M. Hieramente, Maire-Adjoint.

M. Hieramente rappelle que, par délibération en date du 10 septembre 2018, la commune a adhéré au programme communautaire d'amélioration de l'habitat, Amélia 2, pour une enveloppe financière communale annuelle de 3 590 €. Il précise également que, par délibération en date du 8 juillet 2019, le conseil municipal a décidé d'augmenter l'enveloppe dédiée à ce programme à hauteur de 5 000 € par an. M. HIERAMENTE présente la nouvelle demande de financement reçue à ce jour, accompagnée du montage financier relatif à ce dossier :

Bénéficiaire	Projet	Montant alloué par la commune	Détail du calcul de la somme
	Isolation combles, murs, installation VMC et pompe à chaleur.	956.88 €	Voir fiche synthétique jointe.

Monsieur HIERAMENTE propose d'accorder :

- la somme de 956.88 € à **** pour la réalisation des travaux cités ci-dessus.

Approuvée à l'unanimité.

OBJET : Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable

Mme Aubisse-Michaud, 1^{ère} Maire-Adjointe, fait part à l'assemblée d'une demande d'occupation du domaine public. Cette requête émane de Mme Claude Fosse, gérante du café librairie situé 14 avenue des Arts à Ligueux. Mme Fosse souhaite développer son activité en installant des tables et des chaises à l'extérieur de l'établissement. Cf plan.

Mme Aubisse-Michaud propose d'accepter cette demande et fait lecture d'un projet de convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable.

Approuvée à l'unanimité

Roselyne AUBISSE-MICHAUD
Secrétaire de séance



Éric SEGUY
Maire